

Rente et liberté de presse

Tout le paradoxe est dans ce "dialogue" entre l'éditrice et le ministre : normalement, un État n'a pas vocation à distribuer de la publicité aux journaux et un éditeur n'a pas vocation à réclamer de la publicité à un État. De ce point de vue Hadda Hazem et Djamel Kaouane n'auraient jamais dû avoir à polémiquer. Mais depuis que le DRS n'est plus là pour s'occuper de sélectionner les titres à perfuser, c'est devenu la tâche exclusive du gouvernement de dresser la liste des journaux bénéficiant de la gratuité de l'imprimerie, du quota de publicité institutionnelle et même des commandes d'Air Algérie. Et il est donc naturel de s'en prendre à son ministre de la Communication quand la source est tarie.

Le ministre qui, à son tour, trouve qu'il fut, à une époque, généreux envers l'éditrice avec l'argent dont il n'est légalement pas l'ordonnateur et que son soulèvement n'est que la marque de son ingratitude. À quoi sert-il qu'un État s'"encivile" s'il reste aux mains d'un régime qui fonctionne à l'abus de pouvoir et agit finalement dans sa globalité, comme une police politique ?

En tout état de cause, il n'y a pas que les budgets de publicité des administrations et entreprises publiques que le pouvoir gère de manière arbitraire et en direction exclusive de ses affinités politiques et claniques ; la rente tout entière est sélectivement allouée au gré (à gré, pourrait-on dire) des préférences de l'autorité. Qu'elle se décline sous forme de marchés publics, de crédits, d'agrément et autorisations et quotas de toutes sortes ou de foncier, ce sont les proches qui bénéficient en préséance et parfois en exclusivité. Le régime est incompatible avec le principe de liberté d'expression. Mais faute de pouvoir revenir franchement sur le fait accompli de ce progrès politique, il s'ingénie à créer des formes de répression douce contre le monde de l'information, la répression policière et judiciaire ayant fait son temps. À ce propos, il faudrait, peut-être, se rappeler que l'imprimerie d'État et la publicité institutionnelle ont d'abord servi à financer la création d'une contre-presse privée ayant vocation à porter la contradiction à une presse privée établie, globalement critique à l'égard du pouvoir. En général complaisante avec les pratiques du pouvoir, elle avait vocation à voir le positif là où "une certaine presse" ne voit que du négatif. Il est vrai que dans la lancée, des équipes de journalistes se constituent et seront les premières victimes de cette espèce de règlement de comptes politico-médiatique. Et leur cas mériterait d'être traité pour ce que c'est : une question sociale qui ne devrait pas faire les frais de ces révisions politico-financières.

Mais voilà que cet échange de bons procédés ne fonctionne pas indéfiniment pour tous. Surtout que le gestionnaire de la rente est en situation de devoir ses sous. Les victimes de ce lâchage, qui ne s'explique que par l'assèchement, se retrouvent dans la même tranchée que les titres qui ont originellement été sevrés de publicité institutionnelle.

À force de lier la question de la liberté de presse à la bonne volonté financière du régime, on a fini par la confondre avec le problème de l'économie éditoriale.

M. H.